# Modifications règlements septembre 2016

## Règlements Généraux

### A.2.2.1.1 LES ARBITRES FORMATEURS

L'arbitre fédéral devient arbitre formateur après avoir suivi la formation spécifique ad-hoc organisée par la CNA sous le contrôle de la Fédération. Cette formation inclut une partie généraliste confiée à un formateur professionnel et une partie technique (organisation de la formation d'arbitres et documentation) dispensée par les membres de la CNA.
Le statut d'arbitre formateur est reconnu par la délivrance d'une attestation de participation à cette formation.
Pour garder le statut d'arbitre formateur actif, le formateur devra suivre périodiquement un stage de remise à niveau (validité 4ans).
Les stages de formation initiale sont organisés tous les 3 ans : les stages de remise à niveau sont organisés les deux années intermédiaires avec « alternance géographique » des lieux de stages.
Pour présenter un (des) candidat(s) à l'examen d'arbitre, les comités régionaux devront posséder au moins un arbitre formateur actif.

*Remarque : dans la Ligue il y a actuellement 7 arbitres formateurs : Bernard Portes, Francis Colombo, Michel Boissonnet, Didier Marleaux, Pascale Hautefort, Maurice Dejean et Thérèse Droui.*

### A.2.2.2.2 CANDIDATS ARBITRES FEDERAUX

Les Modules :
I La FFTA : Généralités et historique (hors sujet examen)
II Règlements généraux
III Médical/Logistique Contrôle antidopage
IV Tir à l'arc et handicap
V Sécurité – Chronométrage – Marque
VI Tir en Salle
VII Tir extérieur (base format international + adaptation FFTA)
VIII Tir Fédéral
IX Tir Beursault
X Tir en Campagne
XI Tir Nature
XII Tir 3D
XIII Tir par équipes et gestion des duels Cibles anglaises
XIV Tir par équipes et gestion des duels Tir en Campagne
XV Tir par équipes et gestion des duels Tir Nature et 3D

**UNE OPTION = TRONC COMMUN (Modules I, II, III, IV, V) + SPECIALITE**
**SPECIALITES :**

**Cibles anglaises Modules VI, VII, VIII, XIII**
**Tir en Campagne Module X, XIV**
**Nature / 3D Modules XI, XII, XV**
**Beursault-Fédéral Modules VIII, IX**

**C.1 Les COMPETITEURS ETRANGERS**

Ligues : les ligues définissent elles-mêmes les conditions de participation et d'obtention du titre de Champion de Ligue.
L'archer étranger (archer ne pouvant pas justifier de la nationalité française) doit résider en France et être en situation régulière pour pouvoir obtenir une licence à la FFTA.
L'archer étranger peut participer à la vie sportive nationale mais ne pourra pas prétendre à un titre national et un record ou une meilleure performance en individuel.
Dans les disciplines où le titre se joue lors des phases finales par match, l'archer étranger peut participer aux phases qualificatives mais ne prend pas part aux phases finales.
Le classement des qualifications d'un championnat de France individuel prend en compte tous les concurrents, cependant, seuls les archers de nationalité française prendront part aux phases éliminatoires et finales.
Dans les championnats de France par équipe de clubs, un seul archer étranger est autorisé par équipe.

*<u>Remarque :</u> ce paragraphe a suscité des remarques concernant les problèmes de discrimination et de vérification de nationalité. Des questions seront posées lors de la réunion des PCRA.*

**C.5.1.3 REGLEMENT DES CLASSEMENTS NATIONAUX**

**Mise en application au 1er septembre 2017 :**

LE CLASSEMENT NATIONAL

**1. Principe**

En cours de saison, pour chaque discipline, on établit un classement « Classement national provisoire». Ce classement est alimenté par les scores réalisés sur des compétitions inscrites au calendrier fédéral, au jour le jour en fonction de leur intégration informatique par les organisateurs. Quand une catégorie scratch est ouverte, son classement est tenu en parallèle.
Seuls les scores réalisés à l'étranger par les archers sélectionnés en équipe de France seront également pris en compte dans le classement national.
*<u>Remarque :</u> par exemple les scores réalisés lors du Trophées des Pyrénées à Huesca ne seront pas pris en compte. Problème pour les clubs frontaliers. Question posée lors de la réunion des PCRA*

**2. Calcul**

La place d'un tireur dans le classement s'obtient par une moyenne des scores calculée après la mise à jour du fichier scores par les organisateurs de compétitions.

Chaque semaine, seul le meilleur score par discipline et par archer est pris en compte dans le classement national de la discipline. Par semaine, nous entendons les scores réalisés entre le mercredi et le mardi.

*Remarque : nombre de compétiteurs font une compétition dans un club le samedi et dans un nombre club le dimanche (organisation des clubs entre eux …) cela va donc générer un nombre moindre de compétiteurs dans les compétitions. Cette remarque sera faite à la CNA.*

**7. a/ SCORES REALISES SUR DES COMPETITIONS AU CALENDRIER INTERNATIONAL**

Seuls les scores réalisés à l'étranger dans le cadre d'une sélection en équipe de France sont enregistrés dans le classement national.

**b/ SCORES REALISES SUR LES COMPETITIONS DES FEDERATIONS CONVENTIONNEES AVEC LA FFTA**

Pour le cas des archers ayant des licences délivrées pour la compétition par les fédérations conventionnées, les scores réalisés lors des compétitions officielles portées au calendrier des fédérations respectives peuvent être pris en compte pour les classements de la FFTA.

La procédure est la suivante :

La compétition doit avoir été arbitrée par des arbitres actifs de la FFTA

Fournir l'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la fédération concernée),

Les scores doivent être réalisés selon le règlement FFTA, joindre la feuille de marque originale signée par l'arbitre portant la mention « score réalisé selon le règlement FFTA ».

Joindre les résultats de la compétition où apparaissent les deux numéros de licences.

Les documents justificatifs devront parvenir à la FFTA dans un délai de 30 jours suivant la fin de la compétition. Pour que le score soit pris en compte pour le sélectif au championnat de France de la discipline concernée, les documents devront parvenir 10 jours avant la date de l'arrêté dudit sélectif.

En cas de dossier incomplet et/ou réception au-delà du délai de 30 jours, les scores réalisés ne seront pas pris en compte, dans aucun classement national.

**C.7 LES RECORDS DE FRANCE ET LES MEILLEURES PERFORMANCES FRANCAISES**

**Définitions**

On appelle **"records de France" les meilleurs scores réalisés par un archer français établis sur une compétition officielle. Le tableau des records de France est publié sur le site de la FFTA.**

On appelle **"meilleures performances françaises" les meilleurs scores réalisés par un archer français établis sur une compétition officielle, dans les catégories officielles qui ne figurent pas dans le tableau des records de France.**

**Conditions d'homologation pour les équipes**

Sur les qualifications, un record de France (ou une meilleure performance française) peut être améliorée par le cumul des scores réalisés par les archers d'une même équipe. En cas de compétition avec plusieurs départs, les scores pris en compte doivent être réalisés par les archers **tirant sur le même départ.**
Un record de France (ou une meilleure performance française) peut être améliorée uniquement lors de matches de phases éliminatoires ou finales (compétitions de la WA, de la WAE, FITA STAR) ou lors des matches de classement attribuant une place définitive. Les résultats issus des matches de la saison régulière (DNAP) ne peuvent pas être homologués comme meilleure performance française.

**F. LES DISTINCTIONS**

**Badges "Jeune FITA"**

Les scores doivent avoir été réalisés lors d'un Fita :
Trois catégories sont concernées : Benjamins, Minimes, Cadets.

| Badges | Arc Classique |
|---|---|
| Vert (promo) | 480 pts |
| Blanc | 510 pts |
| Noir | 535 pts |
| Bleu | 560 pts |
| Rouge | 585 pts |
| Jaune | 605 pts |
| 1 étoile | 625 pts |
| 2 étoiles | 645 pts |
| 3 étoiles | 660 pts |

**Badges FITA**

Les scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours comptant pour le classement national : FITA (catégories : Cadets poulies, Juniors, Seniors, Vétérans et Super Vétérans), pour les arcs classiques et pour les arcs à poulies.

| Distance Adulte et Scratch | | |
|---|---|---|
| **Arc Classique 70m** | **Badges** | **Arc à Poulies 50m** |
| 480 pts | Vert (promo) | 620 pts |
| 510 pts | Blanc | 635 pts |
| 535 pts | Noir | 645 pts |
| 560 pts | Bleu | 655 pts |
| 585 pts | Rouge | 665 pts |
| 605 pts | Jaune | 675 pts |
| 625 pts | 1 étoile | 685 pts |
| 645 pts | 2 étoiles | 695 pts |
| 660 pts | 3 étoiles | 700 pts |

- **Badges Tir en Salle**

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours officiel 2x18m ou 2x25m, pour toutes les catégories.

Les 3 derniers niveaux (1,2 et 3 « étoile OR ») doivent être réalisés sur blason de 40cm.

| **Arc Classique et Arc Nu** | **Badges** | **Arc à Poulies** |
|---|---|---|
| 455 pts | Vert (promo) | 540 pts |
| 480 pts | Blanc | 550 pts |
| 500 pts | Noir | 555 pts |
| 515 pts | Bleu | 560 pts |
| 530 pts | Rouge | 565 pts |
| 545 pts | Jaune | 570 pts |
| 555 pts | 1 étoile | 575 pts |
| 565 pts | 2 étoiles | 580 pts |
| 575 pts | 3 étoiles | 585 pts |

**Modifications points pour attribution badges 3D** ( voir tableau)

**<u>Distinctions Nationales – Progression et Compétition</u>**

- **Le Pass'Arc**

**Objectif : Evaluation et valorisation de l'apprentissage**

Traçabilité de son apprentissage.

**Qui les décernent ? Les clubs et les structures ex-fédérales.**

**Comment ? Lors d'une évaluation spécifique**

**Distance : La mieux adaptée à l'exercice qui permet la validation de l'acquis**

| | |
|---|---|
| Je sais placer mes pieds au pas de tir | ☐ Oui ☐ Non |
| Je sais placer mes deux mains aux bons endroits sur mon arc | ☐ Oui ☐ Non |
| Je sais positionner ma flèche sur mon arc | ☐ Oui ☐ Non |
| Je sais quand je peux tirer | ☐ Oui ☐ Non |
| Je sais reconnaître mon arc | ☐ Oui ☐ Non |
| Je sais tirer sur la corde jusqu'à mon visage | ☐ Oui ☐ Non |
| Je sais quand je dois aller chercher mes flèches | ☐ Oui ☐ Non |
| Je sais retirer mes flèches de la cible en toute sécurité | ☐ Oui ☐ Non |
| Je sais m'orienter perpendiculairement par rapport à la cible | ☐ Oui ☐ Non |
| Je sais me placer droit sur un axe vertical | ☐ Oui ☐ Non |
| Je place ma tête droite, orientée vers la cible | ☐ Oui ☐ Non |
| J'oriente mes deux mains avant de mettre en tension mon arc | ☐ Oui ☐ Non |
| Je place mes doigts de manière régulière sur la corde | ☐ Oui ☐ Non |
| J'ai des placements réguliers au visage | ☐ Oui ☐ Non |
| Je place mes épaules basses et relâchées | ☐ Oui ☐ Non |
| Je maintiens ma posture (T) tout au long de mon tir | ☐ Oui ☐ Non |
| J'aligne ma main, mon poignet et mon coude de corde | ☐ Oui ☐ Non |
| Je libère ma corde dans la continuité du mouvement | ☐ Oui ☐ Non |
| Je maintiens mon regard avec l'objectif visé à la libération | ☐ Oui ☐ Non |
| Je sais régler mon système de visée pour recentrer mes flèches | ☐ Oui ☐ Non |

- **Les plumes de progression**

**Pour qui ? : En priorité pour les poussins & benjamins**
Mais également ouvert à tous les débutants.
**Comment ? Blason 80 cm avec un arc classique**
Distance : 10 mètres ; 3 volées de 6 flèches
Le score de référence d'une plume doit être réalisé plusieurs fois, sauf pour la plume blanche.
Un score peut être comptabilisé pour l'obtention de plusieurs plumes.
Exemple : Si un score de 127 points est réalisé à 10 m. lors du passage de la plume blanche (100 pts), il est aussi pris en compte comme premier score sur la plume noire (110 pts) et la plume bleue (120 pts). Si ce score de 127 pts est réalisé à la distance correspondant à l'âge de l'enfant, ce score ne peut être comptabilisé que pour les plumes blanches et noires.
**Nota * Les enfants de moins de 10 ans peuvent valider les scores des plumes blanches et noires à la distance de leur âge. Par exemple : un enfant de 7 ans peut passer sa plume blanche à 7m, un enfant de 8 ans à 8 m, etc…. A partir de la plume bleue toutes les plumes passent obligatoirement à 10 m.**
**Voir tableau de scores sur le manuel**

- **Flèches de progression**

**Comment ? Sur les blasons utilisés officiellement en compétition**
Distance : 10 à 70 mètres ; 6 volées de 6 flèches (36 flèches)
**Pour qui ? Tous les archers du débutant à l'archer confirmé**
**Score à réaliser ? 280 points pour les arcs classiques à toutes les distances**
280 points pour les arcs à poulies jusqu'à 30 m puis 310 pts à 40 m. et 330 pts à 50 m.
**Voir tableau de scores sur le manuel**
**Tous les écussons et badges sont en vente auprès du responsable désigné dans chaque ligue. (*pas en Midi-Pyrénées*)**
**Les flèches de progression et les plumes sont en vente directe au service Diffusion des Articles de la FFTA**

## Tir sur Cibles Extérieures
## Règlement français

**C.3.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE D2**
**Mise en application en janvier 2017**
**Composition :**
**32 équipes Hommes et 32 équipes Femmes.**
**Répartition géographique :**
**4 groupes de 8 équipes Hommes regroupées géographiquement.**
**4 groupes de 8 équipes Femmes regroupées géographiquement.**

Les groupes sont constitués par la FFTA

**Compétitions : 3 compétitions obligatoires dans chaque groupe : 3 manches de D2.**

**1 compétition nationale : finale du championnat de France de D2.**

**Résultats : Le club dont l'équipe est classée 1ère de la finale du championnat de France de D2 est déclaré Champion de France de D2.**

Les clubs dont l'équipe est classée 1èr, 2ème et 3ème montent en D1 la saison suivante.

Le club dont l'équipe est classée 8ème dans leur groupe descend en DR la saison suivante.

**<u>Déroulement d'une épreuve de D2</u>**

A l'issue de la phase de qualification (2x70m), les équipes sont classées de la 1ère à la 8 ème place.

**On constitue un tableau à élimination directe à partir des ¼ de finale puis on applique le principe de la montante / descendante.**

Les équipes gagnantes des ¼ de finale sont qualifiées en ½ finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 5ème place.

A l'issue du 2ème match, toutes les équipes tirent un 3ème match afin de déterminer le classement de la manche de la 1ère à la 8ème place, selon le tableau suivant :

**Tableau de suivi d'une manche de D2 :**

| | Classement qualifications | Score |
|---|---|---|
| 1 | LILLE | 1860 |
| 2 | PARIS | 1850 |
| 3 | MARSEILLE | 1840 |
| 4 | BORDEAUX | 1830 |
| 5 | LYON | 1820 |
| 6 | TOURS | 1810 |
| 7 | AMIENS | 1800 |
| 8 | NANCY | 1790 |

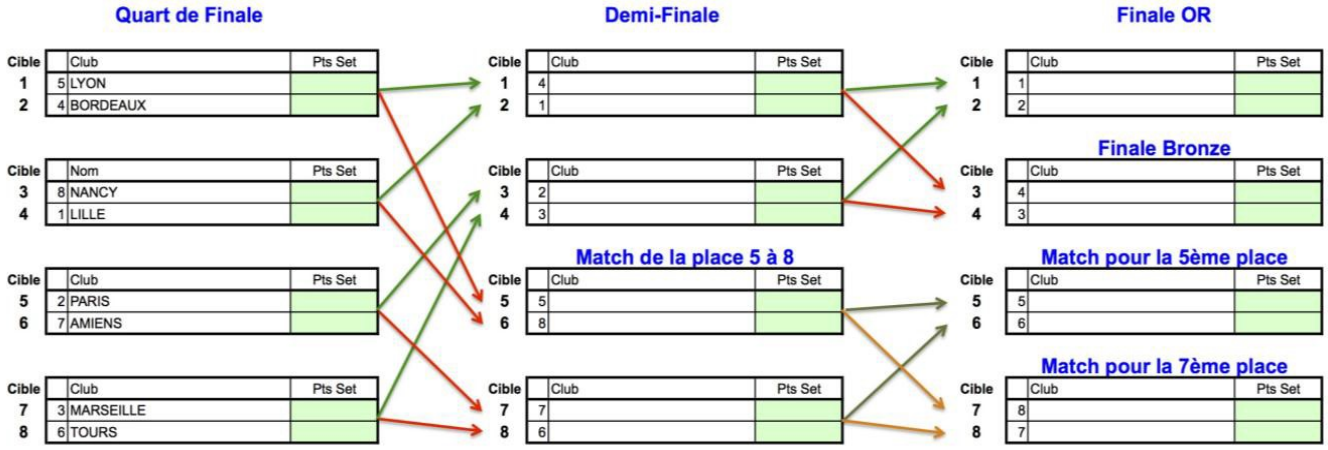

**La Finale du Championnat de France de D2**

**Identique pour les hommes et les femmes**

**Période** Entre juillet et septembre, à l'issue des manches de D2.

Cette finale est couplée avec celle de DR : même week-end, même lieu.

**Nombre d'équipes : 16 (les 4 premières de chaque groupe de D2).**

**Déroulement :** A l'issue de la phase de qualification (2x70m), les équipes sont classées de la 1ère à la 16ème place. On constitue un tableau à élimination directe à partir des 8ème de finale puis on applique le principe de la montante / descendante.

Les équipes gagnantes des 8ème de finale sont qualifiées en ¼ de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9ème place.

A l'issue du 2ème match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4ème et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur la Finale du championnat de France de D2 (de la 1ère à la 16ème place), selon le tableau suivant :

**Tableau de suivi de la finale du Championnat de France de D2 :**

| | Classement qualifications | Score |
|---|---|---|
| 1 | LILLE | 1870 |
| 2 | PARIS | 1860 |
| 3 | MARSEILLE | 1850 |
| 4 | BORDEAUX | 1840 |
| 5 | LYON | 1830 |
| 6 | TOURS | 1820 |
| 7 | AMIENS | 1810 |
| 8 | NANCY | 1800 |
| 9 | STRASBOURG | 1790 |
| 10 | DIJON | 1780 |
| 11 | RENNES | 1770 |
| 12 | ORLEANS | 1760 |
| 13 | CLERMONT FERRAND | 1750 |
| 14 | TOULOUSE | 1740 |
| 15 | MONTPELLIER | 1730 |
| 16 | ROUEN | 1720 |

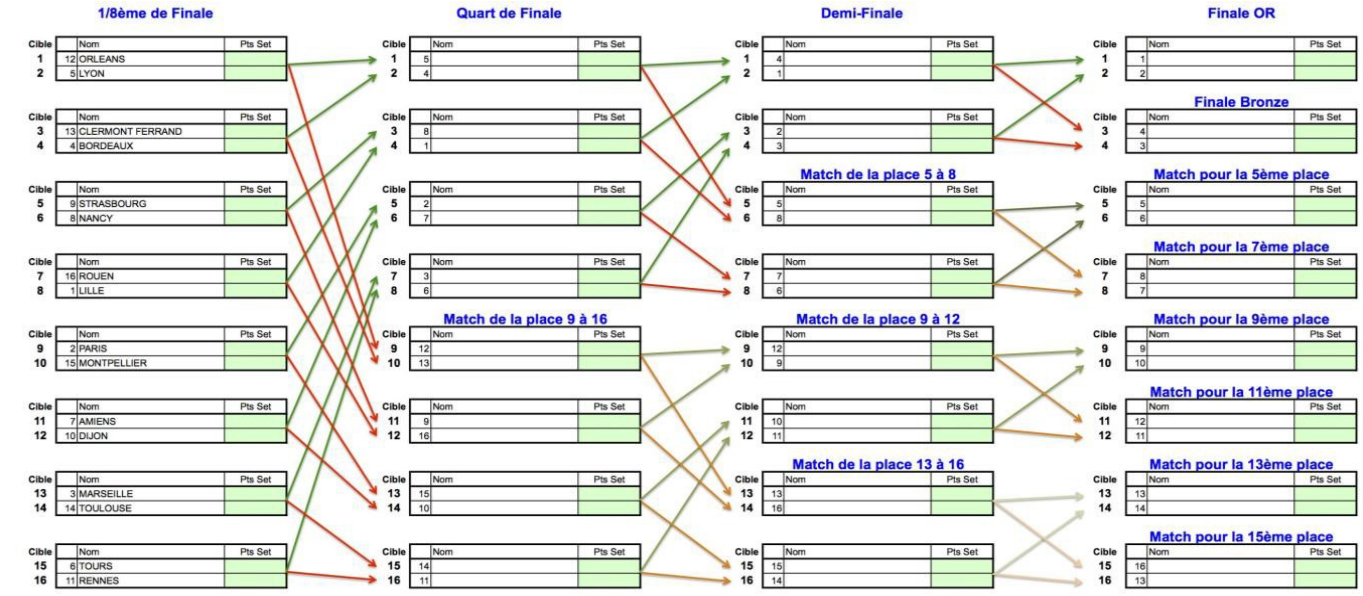

**La DR**

**Mise en application en janvier 2017 :**

**Montée en D2 :** Les 4 premières équipes au classement final de la finale nationale des DR accèdent en D2 la saison suivante.

**La Finale Nationale de DR (Identique pour les hommes et les femmes).**

**Période** : Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR.
La finale DR "arc classique" est couplée avec celle de D2 : même week-end, même site.

**Sélection**

La sélection à la Finale Nationale des DR peut s'effectuer de plusieurs façons :
Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR
Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.
Les x meilleures équipes de club au classement national des équipes de DR afin d'arriver à 24 équipes qualifiées par catégorie à la Finale Nationale des DR.
Règles de qualification des équipes de club à la Finale Nationale des DR :
Dans les 2 catégories ouvertes, les 13 champions régionaux (nouvelle région) sont qualifiés. Une place est réservée à la meilleure équipe des DOM-TOM au classement national FITA des DR. Dans chaque catégorie, 24 équipes maximum peuvent être qualifiées. Le classement national FITA par équipe sert à compléter la liste des sélectionnés à la Finale Nationale des DR.
La mixité n'est pas admise dans les équipes.
Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D2 l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en D2, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

**Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). **Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir Fita" Scratch Classique au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.**
Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.
En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat.
Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

**Déroulement**

A l'issue de la phase de qualification (2x70m), les équipes sont classées de la 1ère à la 24ème place.
Les 8 premières équipes des qualifications sont directement qualifiées en 8ème de finale.
Les équipes classées de la 9ème à la 24ème place se rencontrent pour un premier match à élimination directe.

Les équipes gagnantes de ce premier match sont qualifiées en 8ème de finale et rencontrent les 8premières équipes des qualifications déjà qualifiées directement en 8ème de finale.
Les équipes perdantes de ce premier match sont basculées dans un tableau de repêchage pour jouer la17ème place de la Finale Nationale des DR.
A partir des 8ème de finale, on applique le principe de la montante / descendante.
Les équipes gagnantes des 8ème de finale sont qualifiées en ¼ de finale.
Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9ème place.
A l'issue du 2ème match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4ème et dernier match qui détermine le classement finale des équipes sur la Finale Nationale des DR (de la 1ère à la 24ème place), selon le tableau suivant :

**Tableau de suivi de la finale Nationale des DR Classique :**

| | Classement qualifications | Score |
|---|---|---|
| 1 | BORDEAUX | 1880 |
| 2 | STRASBOURG | 1870 |
| 3 | CLERMONT FERRAND | 1850 |
| 4 | LYON | 1840 |
| 5 | TOULOUSE | 1830 |
| 6 | TOURS | 1820 |
| 7 | MONTPELLIER | 1810 |
| 8 | AMIENS | 1800 |
| 9 | ROUEN | 1790 |
| 10 | NANCY | 1780 |
| 11 | NICE | 1770 |
| 12 | PARIS | 1760 |
| 13 | AVIGNON | 1750 |
| 14 | DIJON | 1740 |
| 15 | BEAUVAIS | 1730 |
| 16 | RENNES | 1720 |
| 17 | MARSEILLE | 1710 |
| 18 | ORLEANS | 1700 |
| 19 | VICHY | 1690 |
| 20 | BESANCON | 1680 |
| 21 | AGEN | 1670 |
| 22 | LILLE | 1660 |
| 23 | VITTEL | 1650 |
| 24 | AUXERRE | 1640 |

Si il y a moins de 24 équipes présentes dans une catégorie, toutes les équipes sont qualifiées pour les matches et chaque équipe commence ses matches à sa place des qualifications dans le tableau. En cas de match à vide, les équipes participantes sont considérées comme gagnantes du match et sont qualifiées directement pour le tour suivant.

**Le même principe est appliqué pour la DR poulies** et pour le championnat de France Jeunes par équipes de club (16 équipes)

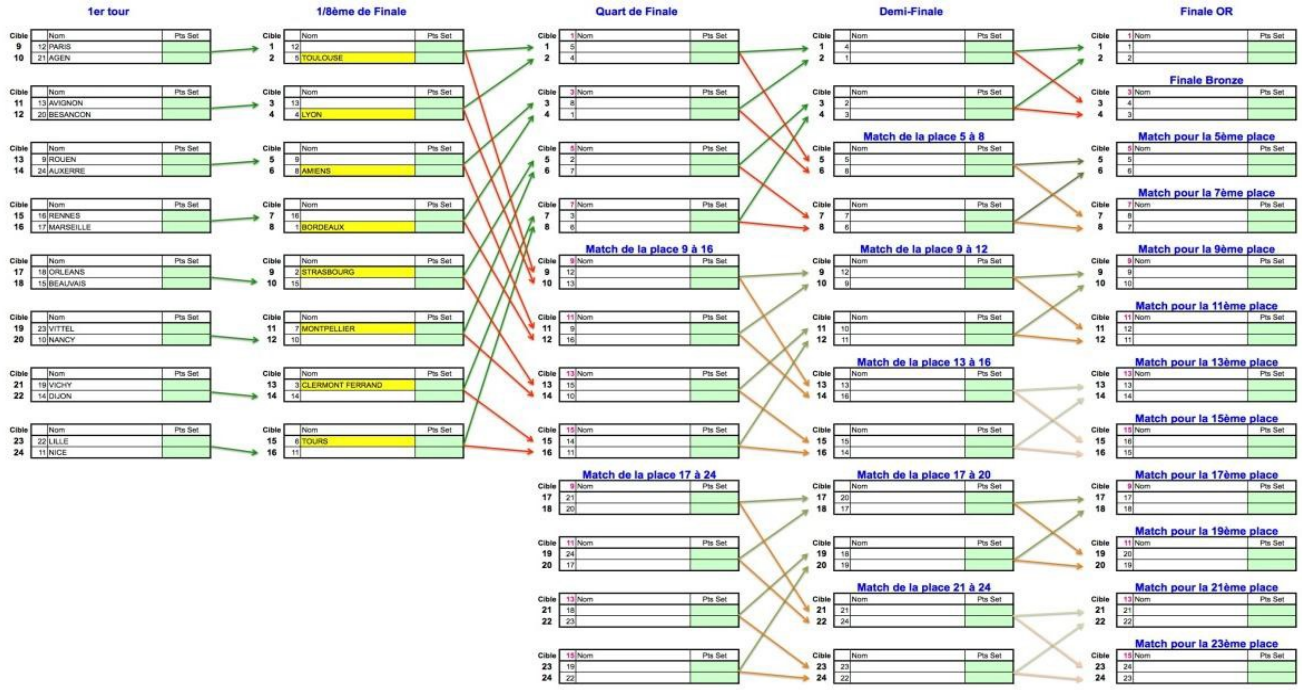


# Tir en salle

# Règlement français

**C.1 LES COMPETITIONS SELECTIVES**

**Les arcs utilisés : Arcs classiques, Arcs à poulies et Arcs Nus, Arcs Droits, Arcs Chasse, Arcs à Poulies Nus**

**Les catégories officielles (classements des compétitions)**

**Sont également reconnues (mais non ouvertes pour le championnat de France) les divisions d'armes suivantes :**

Les arcs droits (Longbow) : classés dans la **catégorie arcs nus (Bare Bow)**

Les arcs « chasse » : classés dans la **catégorie arcs nus (Bare Bow)**

Les arcs à poulies nus : classés dans la **catégorie arcs à poulies.**

**Cependant : Pour les divisions arcs chasse, arcs droits, l'équipement des compétiteurs doit être conforme au règlement international du Tir en Campagne, arcs nus.**

**Pour les arcs à poulies nus, l'équipement des compétiteurs doit être conforme au règlement international salle arcs à poulies.**

**Pour toutes ces catégories, seuls les carquois de hanche ou posés au sol sont autorisés.**

L'utilisation des jumelles ou d'une longue vue est autorisée (cf article B.3.1.9.1.)

**Les Blasons**

Rappel : les organisateurs restent maîtres du choix du type de blasons à utiliser.

**Cependant, pour les arcs classiques et les arcs nus, ils peuvent :**

soit imposer le type de blason pour la compétition **(blason unique, trispots verticaux ou Las Vegas)** ; soit laisser au tireur le choix, lors de son inscription préalable***, dès lors que cette possibilité est clairement exprimée sur le mandat. Dans ce cas, les archers restent classés dans leur catégorie, indépendamment du type de blason utilisé.**

**On entend par inscription préalable, le retour de la feuille d'inscription fournie avec le mandat. Dans le cas d'une inscription sur le lieu de la compétition, le choix du blason reste totalement à la discrétion de l'organisateur.**

**Comment appliquer cette règle :**

1. tous les archers (de cadets à super vétérans) utilisant des arcs à poulies tirent sur blasons trispots.
2. tous les archers d'une même catégorie utilisant des arcs classiques ne sont plus obligés de tirer sur le même type de blason
3. Cette règle concerne tous les compétiteurs tirant avec des arcs classiques **ou des arcs nus de benjamin à super vétéran**
4. il est nécessaire que l'organisateur **exprime expressément cette possibilité dans son mandat**

## Tir en Campagne

Seule modification qui date de la version précédente du manuel mais est applicable à partir du 1er septembre 2016 :

**Seuls sont qualificatifs pour les Championnats de France les parcours 12 connues plus 12 inconnues**

## Modifications règlements Nature/3D

Toute la partie concernant le Nature et le 3D a été restructurée.

Il y a maintenant 3 parties :

1) La parte II-4 qui comporte les règlements communs au Tir Nature et au Tir 3D
2) La partie II-5 qui concerne les règles spécifiques au Tir Nature
3) La partie II-6 qui concerne les règles spécifiques au Tir 3D.

**Les changements :**

**Partie II-4**

LES ARCS :

Arcs nus : pas d'overdraw

Arcs droits : taille et puissance de l'arc sont libres

la prise de corde doit être obligatoirement de type "prise méditerranéenne" (c'est-à-dire 1 doigt au-dessus de l'encoche, 2 ou 3 doigts dessous) ou tous les doigts directement sous l'encoche (l'index ne doit pas être à plus de 2mm de l'encoche) avec un seul point d'ancrage fixe. L'archer doit choisir la prise de corde avant le concours et conserver cette technique pendant tout le concours.

Attention dans le cas où l'archer choisi de tirer avec les 3 doigts sous la corde il devra avoir une palette « continue » ou un gant dont les doigts sont cousus.

un arc droit (Longbow) peut être déclaré en arc nu (Barebow) ou en arc chasse lors des compétitions nationales, individuelles ou par équipes, en Parcours Nature et Tir sur cibles 3D, s'il satisfait aux conditions réglementaires liées à la catégorie de remplacement choisie.

Arcs chasse : Flèche : Il n'y a pas de poids minimal de flèches.

Technique de tir : La prise de corde doit être obligatoirement de type "prise méditerranéenne" (c'est-à-dire 1 doigt au-dessus de l'encoche, 2 ou 3 doigts dessous) ou tous les doigts directement sous l'encoche (l'index ne doit pas être à plus de 2mm de l'encoche) avec un seul point d'ancrage fixe. L'archer doit choisir la prise de corde avant le concours et conserver cette technique pendant tout le concours.

Attention dans le cas où l'archer choisi de tirer avec les 3 doigts sous la corde il devra avoir une palette « continue » ou un gant dont les doigts sont cousus.

POSITION DE TIR :

Il est absolument interdit à un tireur de reconnaître la cible au préalable (pas de dépassement du piquet jaune), sous peine d'annulation des scores réalisés à cette cible.

LE DECOMPTE DES POINTS :

**Seules les flèches fichées en cibles comptent**

Une flèche arrivant en cible par ricochet compte à condition d'être dans une zone marquante. Une flèche qui s'encastre dans une autre déjà en cible marque la même valeur que la flèche encastrée. Une flèche qui heurte une autre flèche et se plante ensuite en cible doit être comptée suivant sa position en cible.

Flèche tombée de l'arc : une flèche, tombée de l'arc, peut être tirée une seconde fois si l'archer peut la toucher avec la main ou avec son arc sans quitter le pas de tir.

Il est interdit de jeter une (ou plusieurs) flèche(s) à la main pour quelque raison que ce soit.

**L'organisateur forme les pelotons et nomme les chefs de peloton**. Le chef de peloton a pour rôle essentiel le contrôle du temps de tir et le marquage des points, obtenus par chaque tireur, sur la feuille de marque.
Il doit être impartial et respecté de tous, sans animosité lors d'un litige.
Le chef de peloton pourra être soit un tireur, soit un accompagnateur. Il interdira aux archers de toucher aux pièges faits par les branches, les herbes, les feuilles, etc…
Si besoin, il aidera l'organisateur à constituer **le peloton qui sera composé de 3 archers minimum et 5 maximum en tir nature et 4 à 6 archers en tir 3D.**

## Partie II-5 : Le Tir Nature

Jumelles interdites (déjà vrai)

Règles particulières
La zone blessée au niveau des pattes devra s'arrêter au niveau de la première articulation (genoux).
Les zones non marquantes (becs, cornes, branches, herbes…) ne devront pas se trouver sur une zone marquante.
On devra voir l'intégralité du corps de l'animal et au moins la moitié des pattes, pas de rognage pour entrer l'animal dans un format papier déterminé.

Rognage refusé

Rognage accepté

*Remarque : Les cibles homologuées n'ont pas encore été réactualisées.*

Championnat de France

B.1.3. EX AEQUO

Un tir de barrage d'une flèche, **tirées du pas de la catégorie de l'archer** dans un temps de 1 minute à partir du moment où le premier archer quitte le pas d'attente/stop, sur une cible au choix de l'organisateur. Le plus haut score de points gagne. Si l'égalité subsiste, La flèche la plus près du centre gagne. Si les flèches sont à la même distance on refait un tir de barrage et ce jusqu'à résolution de l'égalité.

## Partie II-6 : Le Tir 3D

**Cette partie a été intégralement modifiée.**

Les changements principaux :

A.1 LES CONCOURS

Le classement national est fait à partir **de parcours sur 24 cibles.**

Il est possible de faire **plusieurs départs dans un week-end** (les départs simultanés sont conseillés pour faire deux départs dans une journée). Seul le premier score compte pour le classement du concours. Tous les scores sont remontés à la FFTA pour établir le classement national (voir règlements généraux seul le meilleur score par week end compte).

A.2 MATERIEL SPECIFIQUE

Les jumelles : Seules les jumelles tenues à la main, sans limitation de grossissement, sont **autorisées au piquet d'attente et durant le temps imparti pour le tir mais jamais après le tir de la seconde flèche au piquet de tir.**

A.4 DISPOSITION DES PAS DE TIR

**Le pas de tir doit pouvoir accueillir 2 archers simultanément**. L'archer ayant la plus haute lettre, dans le groupe de 2, tire à droite. L'organisateur peut, pour des raisons de technicité, avoir **4 cibles maximum où les archers tireront un par un.**

**Les archers doivent se tenir à approximativement 1m du piquet de tir dans toutes les directions en arrière et sur les côtés (mais pas en avant).**

Dans des circonstances exceptionnelles un arbitre peut donner l'autorisation de tirer en dehors de ces zones.

A.5 DISTANCES DE TIR

Le choix des cibles et des distances est laissé à l'initiative de l'organisateur.

**Il existe 4 groupes de cibles 3D**, répartis suivant la formule suivante :

Surface elliptique de la zone 8 x diamètre de la zone 10

Avec le calcul de la surface elliptique = π x demi grand axe x demi petit axe

- Groupe 1 : >=9000
- Groupe 2 : 5000 à 8999
- Groupe 3 : 2000 à 4999
- Groupe 4 : 300 à 1999

Fourchette de distance : Pas bleu : 5 à 30m ; Pas rouge : 10 à 45m ; Pas blanc : 5 à 25m

**Un parcours de tir sur cibles 3D se déroule sur 24 cibles.**
La répartition est la suivante :

4 groupes 1
6 groupes 2
8 groupes 3
6 groupes 4

Les parcours doivent comporter des animaux de tailles variées à des distances variées et le cumul des distances du piquet à la cible :

piquet bleu : doit se situer dans une fourchette de 490 à 520m
piquet rouge : doit se situer dans une fourchette de 630 à 670m

**Les photographies des différents gibiers doivent être affichées globalement au greffe ou au piquet d'attente au choix de l'organisateur.**
Si ces valeurs ne sont pas respectées, le concours ne sera pas qualificatif.

**A.7 TEMPS DE TIR**
**Deux flèches par cible et du même pas de tir, dans le temps maximum de 1 mn 30 s à partir de l'arrivée au pas de tir que les archers devront rejoindre, sans perdre de temps, dès que la cible est disponible.**
L'archer ayant dépassé le temps de tir autorisé sera sanctionné par la suppression de sa meilleure flèche. Un (1) dépassement est autorisé, sans sanction, par parcours de 24 cibles. Tous les dépassements de temps doivent être notés sur la feuille de marque par l'arbitre constatant l'infraction (y compris le premier).
La Commission des Arbitres jugera des points à annuler